



EXECUTION FORCEE suivie par huissier

Par **po74**, le **15/01/2015** à **10:18**

Bonjour

Mon agresseur a été condamné il y a 1 an et 1 mois à me verser des dommages et intérêts suite à une expertise médicale.

Il y a une exécution forcée à son encontre qui date du **13 décembre 2013** ! Or, à ce jour, il ne m'a toujours rien versé ! L'huissier en date du **21 novembre 2014** lui laissait **8 jours** sinon il lui saisissait sa licence de taxi qu'il possède à titre conservatoire ! Or, 8 jours plus tard ils ont décidé finalement de lui saisir une audi A5 qu'il possède en son nom mais avec un autre taxi ! Il m'a donc dit **sous 15 jours** on va poser le sabot puis une fois la voiture mise aux enchères on versera la quote-part au co-proprétaire ! Depuis statuquo, rien n'a été fait ! Je téléphone et on me dit qu'il n'est pas là on me passe la gestionnaire qui me dit qu'il a des dossiers plus urgents !

J'ai donc envoyé un courrier et j'attends une réponse cette semaine sans quoi je retéléphonerai à partir de lundi tous les jours jusqu'à ce qu'ils me passent l'huissier !

Qu'en pensez-vous ?

Merci

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2015** à **21:52**

Bonjour

les huissiers même si cela est une profession protégée sont des professions libérales.

meilleure solution

1/ visite à l'office

et en cas de non réception ou de réponse non convaincante

2/ LRAR vous exposerez TOUS les faits propositions... et demanderez de connaître les motifs précis de non exécution du jugement à ce jour

A défaut vous devrez saisir la chambre départementale des huissiers de justice

Restant à votre disposition

Par **po74**, le **16/01/2015** à **09:42**

Bonjour

Je vous remercie, je m'en occupe ce jour !

Cdlt

Par **po74**, le **06/02/2015** à **09:05**

Bonjour

Dans mon courrier LR/AR je lui ai laissé jusqu'au 31 janvier pour régler cette affaire ou la laisser !

Un huissier est tenu de répondre à un recommandé au bout de combien de temps ? Car ça fait 1 semaine de retard !

Merci